

Séance de l'assemblée Délibérante du 25 septembre 2019

Délibération n°30/2019

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le jeudi dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à 18 heures, le mercredi vingt-cinq septembre deux mille dix-neuf, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
Gilles PETEL
Bénédicte HEALY

Jean-François DEMERE
Françoise BERNARD

Titulaires excusés :

Gérard BRANLARD (départ de la réunion)
Pascal BRUHAT
Danien SALLES

Claude DELETANG
Roland BLANCHET

Suppléants présents :

Pierre DUPECHER, représente Pascal BRUHAT

Suppléants excusés :

Hélène FEDERSPIEL
Sylvie ARDOUREL
René GUÉLON
Claude AUBIER
Fabienne LANGUILLE

Gérard BLANCHAMP
Olivier DUMAS
Colette HENRION
Gérard GUILLAUME

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	6	1	0	4	7	5	0	1

Objet : Animation pour la Ferme Agroécologique expérimentale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Dans le cadre de l'étude de faisabilité de la ferme agroécologique expérimentale, le Président explique que des journées de formation / action pourraient-être organisées.

Il est proposé de réaliser des journées de formation/action sur deux thématiques différentes.

La première pour tester la faisabilité de la traction animale sur le site pourrait de l'engrais vert. Une prestation de 280€ est nécessaire pour la location du cheval et du cocher.

La deuxième concernerait des journées de formation/action sur la réalisation de composte fermier et ne nécessiterait aucune dépense spécifique.

Ces deux journées seraient animées par Julien Hery en charge du projet de la ferme agroécologique expérimentale. Outre de participer au développement des animations sur le site, ces journées permettaient de participer à l'étude de faisabilité de la ferme afin qu'elle soit opérationnelle l'année prochaine. Cela implique notamment qu'un travail du sol soit réalisé dès maintenant.

Il est proposé d'ouvrir les inscriptions pour une vingtaine de personnes, le prix de ces formations / action pourraient être fixé à 20€ la journée et à 15€ la demi-journée. Les personnes pourraient payer par chèque au nom du trésor public et le SEAT émettrait des titres de recettes.

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à la majorité (5 pour et 1 abstention) :

- **D'autoriser** le Président à organiser ces journées de formation / action dans les conditions décrites,
- **D'autoriser** le Président à faire intervenir un cheval et son cocher pour une enveloppe de 280€ TTC dans le cadre des animations sur la traction animale,
- **De fixer** le prix de ces formations / action à 20€ TTC la journée et 15€ TTC la demi-journée,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

